

COMMUNE DE PETITE-ILE

Administration - Secrétariat Général

ARRETE N° 96 /2020**Fermeture temporaire du parc François Mitterrand
et de l'enceinte de la bibliothèque du Centre-Ville****Le Maire de la Commune de Petite-Ile,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code pénal,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une opération de démoustication et de dératisation dans certains espaces accueillant du public,**Considérant** que cette intervention est programmée pour le jeudi 26 mars 2020 à partir de 16h00,**Considérant** qu'il convient d'assurer la sécurité de tous les usagers,**ARRETE :****Art. 1^{er}.** - Le jeudi 26 mars 2020 à partir de 16h00, le parc François Mitterrand et l'enceinte de la bibliothèque du Centre-Ville seront fermés au public.

La réouverture se fera le vendredi 27 mars 2020 à 06h00

Art. 2. - La mise en place de la signalisation à proximité des sites est assurée par les services communaux.**Art. 3.** - Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de procès-verbaux de constatation et seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.**Art. 4.** - Le Directeur général des services, Madame la Responsable des Services Techniques, messieurs le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police municipale et le Service Environnement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

PETITE-ILE, le

13 Mars 2020



Le Maire,

Serge Hoareau

Affiché le :

13 Mars 2020

Publié au Recueil des actes administratifs de la Commune,
Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans le délai de 2 mois, à compter de sa publication et/ou de sa notification.